



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Pierre BADER (*ne peut participer au vote car n'arrivera qu'à 20h20. Est en possession de la procuration de Sarah BADER*)

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 11

Objet : Création d'un point de Défense Incendie extérieure contre l'incendie à « Pisserot » : choix de l'entreprise

Délibération n°03/2024

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en conformité en matière de défense extérieure contre l'incendie au lieudit « Pisserot », il y a nécessité d'entreprendre des travaux.

Parmi les différentes modalités envisagées pour permettre une défense incendie sur l'intégralité des habitations de ce secteur, il a été retenu la pose, par la commune, d'une bâche incendie souple d'une contenance de 60 m³.

Madame le Maire précise que trois fournisseurs ont été sollicités pour l'établissement d'un devis dont les montants suivent :

Nom entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
VAUVELLE	24 310 €	29 172 €
EXEAU TP	17 000 €	20 400 €
GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT	9 577.58 €	11 493.10 €

Madame le Maire donne la parole à Madame Angélique BEAUDOIN, responsable de la commission Travaux, qui informe que cette dernière, propose de retenir le devis de l'entreprise EXEAU TP.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, de :

- Retenir le devis de la société EXEAU TP pour un montant de 17 000 € H.T.,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette dépense,
- Demander l'inscription au budget de la dépense correspondante au compte c/2156.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.